

**Conseil Municipal N° 4 du 26 novembre 2025**

**Délibération n° 4.6**



**Budget primitif de la Mairie de Toulouse pour 2026 – Budget Principal**

Finances  
25-0791

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la collectivité prévoit les dépenses et les recettes de l'année pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Vous trouverez dans le rapport joint à cette délibération une présentation détaillée du budget primitif 2026 intégrant une synthèse par nature et par fonction.

Le projet de budget primitif pour l'année 2026 de la Mairie de Toulouse s'équilibre de la manière suivante :

<b>Budget Principal</b>	<b>Mouvements totaux (€)</b>	<b>Mouvements réels (€)</b>	<b>Mouvements d'ordre (€)</b>
Investissement			
Recettes	255 074 642,67	179 330 031,67	75 744 611,00
Dépenses	255 074 642,67	244 738 256,67	10 336 386,00
Fonctionnement			
Recettes	716 201 650,00	711 667 620,00	4 534 030,00
Dépenses	716 201 650,00	646 259 395,00	69 942 255,00
<b>Totaux</b>	<b>971 276 292,67</b>	<b>890 997 651,67</b>	<b>80 278 641,00</b>

Le détail des créations et révisions des autorisations de programme est indiqué dans la délibération 25-0792 et décliné selon les 4 priorités majeures de la Programmation Pluriannuelle des Investissements adoptée lors du Conseil Municipal du 19 mars 2021.

Le montant des crédits de paiement 2026 pour les opérations gérées en autorisations de programme s'élève à 199 419 069,67.

En conséquence, si tel est votre avis, je vous propose de prendre la délibération suivante :

Vu les articles L. 2311-1, L. 2311-1-1, L. 2311-1-2 et L. 2311-2, L. 2312-1 et L. 2312-3, L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération 25-0659 du 26 septembre 2025 portant Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 du Budget de la Mairie de Toulouse,

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de la Mairie de Toulouse pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires, tel qu'il vous a été diffusé dans le rapport général.

En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépenses « opération d'équipement ».

Le budget principal pour l'exercice 2026 est arrêté aux montants suivants :

Opérations réelles :

Recettes .....	890 997 651,67 €,
Dépenses .....	890 997 651,67 €.

Opérations d'ordre :

Recettes .....	80 278 641,00 €,
Dépenses .....	80 278 641,00 €,

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, sur l'exercice 2026, à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément à la délibération 21-0029 adoptée lors du conseil municipal du 19 mars 2021.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal approuve la participation de la Mairie de Toulouse à la Régie Agricole au titre de l'exercice 2026 pour un montant maximum de 400 000 € (quatre cent mille euros).

**Article 6 :** Le Conseil Municipal approuve la participation de la Mairie de Toulouse à la Caisse des écoles au titre de l'exercice 2025 pour un montant maximum de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros).

**Article 7 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prévoir la refacturation des frais d'organisation de concours auprès de collectivités ou d'établissements publics qui recruterait un agent inscrit sur une liste d'aptitude.

**Article 8 :** Le Conseil Municipal approuve de verser, si nécessaire, une avance de trésorerie au budget de la régie agricole d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) maximum. L'avance pourra être versée en une ou plusieurs fois et sera remboursée infra annuellement.

**Article 9 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération du Conseil Municipal

Publiée le : 03/12/2025

reçue à la Préfecture le 02/12/2025

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPEES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,**

**Jean-Luc MOUDENC**

## Séance du mercredi 26 novembre 2025

### 4.6 – Budget primitif de la Mairie de Toulouse pour 2026 – Budget Principal - 25-0791

Finances - -

16

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Marion LALANE-DE LAUBADERE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Valérie JACQUET-VIOLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Julie ESCUDIER, Nicole MIQUEL BELAUD, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE, Thierry SENTOUS, Henri DE LAGOUTINE, Bertrand SERP, Jean-François PORTARIEU, Caroline ADOUE BIELSA, Jonnhy DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Julienne MUKABUCYANA, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Philippe PERRIN, Michèle BLEUSE, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, Agathe ROBY, François BRIANÇON, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT

- **Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :**

Daniel ROUGE a donné pouvoir à Maroua BOUZAIDA SYLLA, Pierre TRAUTMANN a donné pouvoir à Sacha BRIAND, Brigitte MICOULEAU a donné pouvoir à Christophe ALVES, Jamal EL ARCH a donné pouvoir à Caroline HONVAULT

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Nicolas MISIAK à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 3.1 et pour le dossier 4.9, Ollivier ARSAC à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 3.1 et pour le dossier 4.9, Christine ESCOULAN à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 4.9, Maxime BOYER à partir du dossier 6.2 jusqu'au dossier 9.3, à partir du dossier 11.1 jusqu'au dossier 11.2, pour les dossiers 12.2 et 12.4, à partir du dossier 13.1 jusqu'au dossier 13.7 et à partir du dossier 13.9 jusqu'au dossier 13.13, François CHOLLET à partir du dossier 6.1 jusqu'au dossier 22.1

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Odile MAURIN à partir du dossier 34.1, Fella ALLAL pour le dossier 8.7

Secrétaire de séance : Nina OCHOA.

---

**Résultat du vote :**

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole  
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne  
Odile MAURIN  
Pierre LACAZE  
Hélène MAGDO  
François BRIANÇON  
Vincent GIBERT

**Adopté**